# STRATÉGIE BAS CARBONE

## **DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS**

L'adoption d'une stratégie bas carbone pour le CMP est la mesure n°1 du plan Héraklès, plan stratégique de notre établissement adopté en décembre 2021. Entreprise à mission par nature, le CMP se doit d'être doté d'une stratégie lui permettant de contribuer, à son échelle, à la stratégie nationale bas carbone de la France.

01

### EMPREINTE CARBONE ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

Quelques éléments de contexte, de l'incitation à l'ardente obligation

Si les débats théoriques autour de la « finance verte » sont vifs, la prise en compte du changement climatique pour les établissements financiers n'est plus une option.

Le contexte réglementaire est vraisemblablement appelé à évoluer rapidement. La Banque centrale européenne va ainsi conduire en 2022 son premier « stress test climatique » auprès des plus grands acteurs bancaires européens.

La BCE estime que le changement climatique représente une « source majeure de risque systémique » pour les établissements financiers. Elle met ainsi en avant le risque physique (épisodes climatiques violents, catastrophes naturelles, etc.) ainsi que le « risque de transition » : la pénalisation des entreprises/secteurs d'activité responsables des plus gros volumes de CO<sub>2</sub> va significativement affecter leur situation financière et, de là, affecter leur capacité à rembourser leurs emprunts. Le risque de crédit est par conséquent selon la BCE susceptible de s'élever très rapidement pour les acteurs financiers les plus exposés.

Le superviseur européen demandera probablement par la suite à ces derniers d'augmenter leurs fonds propres en fonction de leur exposition « climatique ». Les établissements de la taille du CMP, régulés par l'autorité nationale (ACPR) et non par la BCE, ne sont pas encore concernés par ces « stress tests » mais ils le seront un jour, l'historique du PPR et des mesures afférentes à la résolution en témoignant. L'ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre, Mark Carney, avait déjà sonné l'alerte en 2015 pour les établissements financiers, les actifs financiers intensifs en carbone ayant vocation selon lui à devenir des actifs « échoués ».

En bref, leur valeur est susceptible de tendre vers zéro très rapidement, ce qui ne peut être sans conséquence sur le coût du risque des établissements financiers qui prêtent à des entreprises détenant de tels actifs.

Le CMP ne finance bien entendu aucun actif intensif en carbone mais les conséquences du changement climatique impacteront tous les acteurs financiers, le marché du crédit mais également le capital clé détenu par un acteur financier, soit son capital réputationnel<sup>1</sup>. Compte tenu de l'harmonisation en cours au niveau de l'UE (directive dite CSRD relative aux indicateurs RSE à termes obligatoires), la responsabilité sociale et environnementale est amenée à prendre une place grandissante pour les établissements financiers. Il n'est ainsi pas totalement exclu d'imaginer que le « rating » des investisseurs comporte à terme une dimension RSE forte, notamment sur l'aspect carbone. En clair, des acteurs financiers qui ne seraient pas dotés d'une stratégie bas carbone crédible pourraient voir leurs coûts de refinancement être impactés négativement.

Risque sur le coût de refinancement, risque sur la rentabilité, risque de bilan, risque sur la réputation, risque RH, « risque systémique » selon la BCE...en bref, adopter une stratégie bas carbone participe sans aucun doute à la politique de maîtrise des risques du CMP.

Qui n'a pas simplement un impact sur son crédit auprès de ses partenaires; se doter d'une stratégie bas carbone crédible et ambitieuse devient (est devenu) un argument RH incontournable pour attirer les talents, quel que soit leur âge.



## **LE BILAN CARBONE DU CMP EN 2019** S'EST ÉLEVÉ À 59,4 KT CO<sub>2</sub>e et à 53,9 kT de CO<sub>2</sub>e en 2021

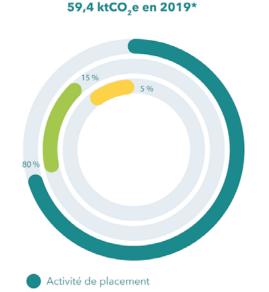
Adopter une stratégie bas carbone requiert en premier lieu d'établir un bilan carbone, soit de calculer l'empreinte carbone des activités du CMP.

C'est la raison pour laquelle, en 2021, le CMP a eu recours aux services du cabinet Carbone 4 pour calculer l'empreinte carbone de l'établissement. Une synthèse de cette étude est jointe au présent document.

Pour l'année 2019, le bilan carbone du CMP s'établissait à 59,4 kT de CO<sub>2</sub>e. Société de service, le CMP ne déploie pas une activité, en soi et par principe, fortement susceptible de contribuer à l'émission de CO<sub>2</sub>. 99 % des émissions estimées relèvent ainsi du « scope 31». Compte tenu de la méthodologie retenue, ce sont ainsi les activités de placement (portefeuille de placement de notre activité de trésorerie) et de crédit (prêts sur gage octroyés) qui contribuent le plus à nos émissions induites, pour respectivement 80 et 15 % de celles-

1. « scope 1 » : émissions directes, sources mobiles à moteur thermique ; « scope 2 » : consommation d'électricité, consommation de vapeur, de chaleur, de froid ; « scope 3 » : achat de produits et services, immobilisations, déchets, investissement, déplacements

Bilan carbone



\*Bilan établi par le cabinet Carbone 4 en 2019, dernière année complète d'activité « normale » avant la crise sanitaire

Hors activité financière (3,1 ktCO<sub>2</sub>e en 2019)

Octroi de crédits



#### Hors activité financière, le bilan carbone du CMP est modeste (3,1 kT CO<sub>2</sub>e).

Le respect des Accords de Paris et l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 en France et dans l'UE ne sont néanmoins pas une option. Le CMP se doit d'y prendre sa part, raison pour laquelle un objectif de réduction de notre empreinte carbone de l'ordre de 25 % à horizon 2030 a été retenu (1). En 2025, terme de notre plan stratégique, la moitié du chemin devrait avoir été faite.

Nous avons procédé au calcul de notre empreinte carbone en 2021 : elle a baissé de 9 % par rapport à 2019 pour s'établir à 53,9 kt CO<sub>2</sub>e. Cette baisse est imputable avant tout à la diminution de la taille de notre portefeuille de placement et à la diminution de notre production bancaire/de notre encours. Hors activité financière (placement et octroi de crédits), le bilan carbone du CMP en 2019 était de 3,1 kt CO<sub>2</sub>e.

En 2021 il atteignait 2,7 kt CO<sub>2</sub>e, soit une baisse de plus de 10 % en raison principalement d'une diminution des déplacements de nos clients et visiteurs.



# 03

## LA STRATÉGIE BAS CARBONE DU CRÉDIT MUNICIPAL DE PARIS

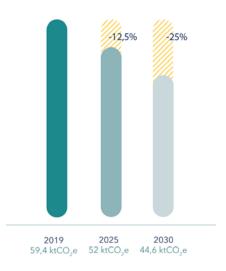
vise à diminuer de 25 % notre empreinte carbone d'ici à 2030

Le respect de la stratégie nationale bas carbone de la France impliquerait que le CMP diminue ses émissions de 22 % en 2030 par rapport à 2019.

2019 a été une année record pour le CMP, notamment en termes de production bancaire/encours. Viser - 25 % pour notre empreinte carbone en 2030 par rapport à 2019 permettrait, toutes choses égales par ailleurs, la poursuite de la croissance de notre encours de prêts sur la période.

D'ici à 2025, la réduction visée serait ainsi de 12,5 %, soit  $52\,\mathrm{ktCO_2}$ e en 2025. Adopter une stratégie de réduction de notre empreinte carbone requiert naturellement de suivre la trajectoire de l'établissement en la matière chaque année. Une fois/an, le CMP calculera ainsi son empreinte carbone de l'année écoulée et présentera les indicateurs clés y afférents (2) au COS.

## Objectifs de réduction des émissions



L'empreinte carbone du CMP sera en outre publiée dans notre rapport d'activité et sur notre site Internet, permettant à toutes les parties prenantes de notre établissement de disposer d'une information claire et fiable sur les émissions du CMP. La particularité principale de notre bilan carbone tient à ce que nos émissions relèvent principalement du « scope 3 » : nous dépendons ainsi de l'usage des prêts fait par nos clients d'une part, de l'intensité carbone du bilan de nos principales contreparties d'autre part. Si des informations plus précises via notre SI permettraient d'affiner les calculs s'agissant de l'empreinte carbone des prêts que nous octroyons, le levier principal dont dispose le CMP repose sur la sensibilisation de nos

clients et l'incitation à orienter leur consommation vers des produits et services bas carbone.

Le CMP sera en tout état de cause largement dépendant de l'effort collectif national qui sera fait en la matière, l'empreinte carbone de nos prêts étant peu ou prou celle de la consommation de s ménages français. Nous mettrons donc en place un système de recueil des informations quant à la destination des prêts plus fiable et engagerons des actions de sensibilisation auprès de nos clients afin de tenter d'orienter leur consommation vers des produits bas carbone (3 et 4).

L'activité de placement du CMP contribue pour près de 80 % au bilan carbone de l'établissement. Ce chiffre reflète l'intensité carbone des grandes banques françaises auprès desquelles nous effectuons nos placements (Société générale, BNPP, Arkéa, Crédit Agricole, BPCE, Caisse d'épargne Ille-de-France).

Dans un contexte devenu de nouveau mouvementé sur les marchés financiers, qui place nos activités de trésorerie sous tension, nous allons devoir travailler sur de nouveaux scénarii pour notre stratégie de placement afin de concilier nos objectifs carbone et nos objectifs financiers pour le CMP. Toutes les banques ne sont en effet pas égales sous le prisme de l'intensité carbone (la Caisse d'épargne ou le Crédit Agricole font mieux que la Société générale ou la BNPP car elles financent dans une moindre proportion les énergies fossiles). Nous devrons en tout état de cause adopter une stratégie de plaidoyer<sup>1</sup> (5) pour nos placements, couplée à une revue de nos supports de placements (6). Un scénario a été proposé par Carbone 4 après de premiers ateliers de travail avec notre direction financière (placement sur des « green bonds », etc.). D'ici à la fin de l'année nous présenterons donc une nouvelle stratégie financière adaptée à notre stratégie bas carbone (6). Hors activités financières, les émissions du CMP en 2019 représentaient 3,1 kt CO<sub>2</sub>e et le poste « énergie » comptait pour 18 %.

Dans l'enveloppe d'investissement prévue dans le plan Héraklès, **4 M€ seront consacrés à notre stratégie bas carbone**, soit 25 % de nos dépenses d'investissement et un tiers de nos investissements immobiliers : plan fenêtres, rénovation de nos systèmes de climatisation, amélioration de la performance thermique contribueront à l'atteinte de

<sup>1.</sup> Par exemple en adressant systématiquement à nos contreparties un questionnaire sur leurs engagements en matière de changement climatique.

nos objectifs de réduction de nos émissions (7). L'isolation de toutes les fenêtres du CMP ferait baisser nos émissions de 10 % sur le poste énergie, la rénovation/l'amélioration de la performance de nos systèmes de climatisation permettrait une baisse de 5 %.

L'étude de Carbone 4 estimait enfin que l'isolation des murs et des toits pourrait réduire nos émissions de 28 % :

début 2023 nous réaliserons une étude thermique afin d'examiner les options à notre disposition sur ce volet majeur.

Le poste « déplacement » (des visiteurs, des clients, de nos agents) représente 39 % de notre empreinte carbone (pour le périmètre hors activités financières).

L'atteinte des objectifs de la stratégie nationale bas carbone sur ce poste serait effective en passant de 2 à 3 jours de télétravail par semaine pour les agents du CMP : cette mesure sera mise en œuvre d'ici à 2030 (8). La stratégie bas carbone du CMP a vocation à s'appuyer sur 3 piliers : le premier pilier est celui de la réduction de nos propres émissions ; le deuxième pilier consiste à faire diminuer les émissions de nos partenaires, de nos clients, etc. (« des autres ») ; le troisième pilier consiste à favoriser la séquestration de carbone.

Le CMP se fixe ainsi l'objectif de séquestrer 6 kT CO<sub>2</sub>e/an, soit 13 % de nos émissions induites

en 2030, objectif qui permettra à l'établissement de s'aligner sur la stratégie nationale bas carbone (9). Un premier pas en la matière est proposé au COS aujourd'hui avec l'entrée du CMP dans la Coopérative carbone créée par la Ville de Paris. Des discussions avec la Caisse des dépôts vont par ailleurs être conduites afin d'étudier la participation du CMP à des programmes favorisant la séquestration (programmes forestiers en Ille-de-France notamment).

La stratégie bas carbone du CMP passera enfin par l'objectif d'adopter une comptabilité verte en **2023/2024 (10)**. Les travaux de normalisation comptable sur le sujet ne sont pas tout à fait mûrs mais le CMP pourrait engager une expérience pilote avec l'aide d'experts extérieurs afin de se doter d'une « comptabilité verte » : l'idée consiste à introduire, dans nos documents comptables et financiers, des notions telles que celle de dette carbone afin de quantifier monétairement le coût carbone de nos activités. Une telle mesure permet ainsi, à titre d'exemple, de déterminer ce que devraient être les mécanismes d'amortissement/de provision à mettre en place en face. À titre purement illustratif, sur le marché européen, la tonne de carbone est à 80 €, soit une « facture théorique » annuelle pour le CMP de 4,2 M€ en prenant pour base ses émissions 2021...

La mise en place d'une comptabilité verte permettra ainsi au CMP d'être pionnier en la matière non seulement parmi les entreprises publiques de sa taille mais également parmi les établissements de crédit français. L'exercice devrait en outre nous permettre de mesurer l'impact du soutien financier que nous accordons à des associations favorisant le recyclage (Emmaüs Coup de Main) ou la lutte contre le gaspillage et la mise au rebut des invendus (Agence du Don en Nature).

Cette stratégie bas carbone, déclinée en 10 mesures offre ainsi un cadre d'action à notre établissement. Elle complètera les actions déjà engagées depuis plusieurs années au CMP : actions sur les déchets (les faire diminuer, les trier, les recycler) avec la mise en place d'un compacteur, la collecte de cartouches d'impression et des pièces de nos photocopieurs ; mise en place de fontaine à eau et distribution de gobelets réutilisables, recours à une société de coursier « électrique », remplacement de toutes les ampoules de nos magasins par des LED. Depuis plusieurs années nous recourons enfin aux services de l'entreprise d'insertion Tricycle Environnement : en 2020, 8,2 t de déchets du CMP lui ainsi été confiées, dont 6,5 t de matières recyclées, contribuant à la réalisation de 259 h d'insertion et à l'emploi de 4 personnes en parcours de réinsertion.

#### Stratégie bas carbone du CMP

- 1. Réduction de 25 % de notre empreinte carbone en 2030 par rapport à 2019 (de 59,4 ktCO,e à 44,6 ktCO,e)
- **2.** Transparence sur l'empreinte carbone annuelle du CMP : présentation annuelle à notre gouvernance (COS), publication des données propres au CMP sur notre site Internet et dans notre rapport annuel
- **3.** Sensibilisation de nos clients du prêt sur gage afin de les orienter vers une consommation bas carbone
- **4.** Amélioration de la qualité des informations dans notre SI sur la destination des prêts

- **5.** Plaidoyer auprès de contreparties financières (questionnaire et prise de position)
- **6.** Scénarii pour notre stratégie de placements d'ici à la fin 2022
- **7.** 4 M€ d'investissements immobiliers pour diminuer de 44 % nos émissions sur ce poste d'ici à 2030 grâce à l'amélioration significative de la performance thermique du bâtiment du CMP
- **8.** Passer à 3 jours de télétravail par semaine d'ici à 2030
- **9.** Séquestrer 6 kT de CO<sub>2</sub>e par an
- **10.** Adopter une comptabilité verte à horizon 2023/2024